



Programme Alimentaire Mondial

**Session annuelle
du Conseil d'administration
Rome, 13–17 juin 2016**

Distribution: générale

Date: 13 mai 2016

Original: anglais

Point 6 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2016/6-E/1

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Rapport annuel de l'Inspecteur général

Résumé

Le Bureau de l'Inspecteur général du PAM soumet au Conseil d'administration le présent rapport annuel, qui porte sur l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015.

Ce rapport présente l'opinion générale du Bureau sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place par le PAM, et donne une vue d'ensemble des activités du Bureau de l'Inspecteur général, y compris le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes.

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général" (WFP/EB.A/2016/6-E/1) et constate que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs de celui-ci.

Le Conseil encourage la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui sont mises en lumière dans le présent rapport.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateur responsable:

M. D. Johnson
Inspecteur général
tél.: 066513-3161

Présentation du Bureau de l'Inspecteur général

Mandat et opérations

1. Le Bureau de l'Inspecteur général, qui a été établi par la Directrice exécutive en vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, est régi par une charte qu'a approuvée la Directrice exécutive. Cette charte, actualisée en mars 2015, constitue une annexe au Règlement financier qui est à la disposition du Conseil.
2. Le Bureau s'acquitte de ses fonctions d'audit conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, publiées par l'Institut des auditeurs internes, et de ses fonctions d'enquête conformément aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête approuvés par la Conférence des enquêteurs internationaux. L'Inspecteur général est aussi le responsable de l'audit interne.
3. Le Bureau soumet tous les rapports d'audit interne, d'inspection et d'enquête à la Directrice exécutive. La politique en matière de communication des rapports, qui a été approuvée par le Conseil, prévoit la publication des rapports d'audit interne et d'inspection sur un site Web public; on trouvera à l'annexe V la liste des rapports communiqués en 2015. L'Inspecteur général soumet également des rapports trimestriels à la Directrice exécutive et au Comité d'audit et présente son rapport annuel au Conseil.
4. Le Bureau exprime une opinion au sujet des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques du PAM, dans laquelle il précise si ceux-ci offrent une assurance quant à la réalisation des objectifs du PAM. En 2015, les activités de contrôle qui ont été menées à bien et dont il est rendu compte dans les rapports n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs de celui-ci. Néanmoins, dans ces domaines, un certain nombre de pratiques relevées lors de missions d'audit doivent être améliorées. On trouvera à l'annexe I une version abrégée de l'opinion d'assurance du Bureau de l'Inspecteur général pour l'année 2015.

Déclaration concernant l'indépendance

5. Le Bureau de l'Inspecteur général confirme son indépendance organisationnelle. En 2015, il n'y a eu aucune interférence de la part de la direction dans la planification du travail ou l'établissement des rapports, ni aucune pénurie de ressources ou autre problème qui aurait été susceptible de compromettre l'indépendance des activités de contrôle ou des assurances données.

Assurances au PAM

6. Pour fournir des assurances sur les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM, le Bureau de l'Inspecteur général conduit des audits portant sur un ensemble d'unités administratives et de processus, notamment les bureaux de pays, les divisions et les unités du Siège, et les processus appliqués à l'échelle de l'institution.
7. Un programme annuel d'audit a été élaboré pour 2015 sur la base d'une évaluation détaillée des risques conduite avant le début de l'année. Il prévoyait la couverture de 33,7 pour cent de l'ensemble des risques du PAM évalués par voie d'audit en 2015: les résultats d'audit communiqués ont couvert 31,7 pour cent de ces risques, dont 2,2 pour cent ont donné lieu à l'appréciation "insuffisant".

Stratégie d'assurance

8. Une nouvelle stratégie d'audit interne du PAM pour 2016–2020 est en cours d'élaboration. Elle définira la méthode et les ressources à utiliser pour donner des assurances sur la gouvernance, la gestion des risques et l'environnement de contrôle relatifs aux systèmes, processus, opérations et activités du PAM.

Activités menées en 2015

9. Le tableau 1 ci-après présente un récapitulatif des services fournis par le Bureau de l'Inspecteur général en 2015 et au cours des années précédentes. Le champ d'activité du Bureau couvre l'ensemble des systèmes, processus, opérations et activités du PAM. La liste de tous les rapports publiés et de toutes les missions effectuées en 2015 figure aux annexes II, IV et V.

Année	Audit interne			Enquêtes		Inspections
	Nombre de rapports publiés	Nombre de missions achevées	Services de conseil	Nombre de dossiers enregistrés	Nombre d'affaires menées à terme	Nombre de missions achevées
2013	20	19	21	46	39	1
2014	20	17	4*	42	36	1
2015	18	18	7**	70	39	2

* En 2014, le Bureau de l'audit interne a modifié la méthode utilisée pour quantifier les services de conseil afin de tenir compte de la définition révisée de ces services; depuis 2014, seuls sont comptabilisés les services de conseil ayant donné lieu à un rapport.

** En plus des activités mentionnées ici, le Bureau de l'audit interne a également fourni des conseils et un appui au Comité des produits, du transport et des assurances; a apporté un soutien à la demande de la direction; a coordonné d'autres comités au Siège et participé à leur travail; et a collaboré avec divers organes extérieurs pour le compte du PAM.

10. Les rapports de toutes les missions d'audit achevées en 2015 dans le cadre du plan de travail annuel révisé ont été publiés avant le présent rapport annuel (annexe II); tous les résultats de 2015 sont donc couverts dans le présent rapport annuel.
11. En 2015, 70 enquêtes ont été enregistrées, et 39 ont été menées à bien (tableau 8).

Ressources

12. En 2015, le budget alloué au Bureau de l'Inspecteur général n'a pas changé par rapport à son niveau de 2014, soit 7,9 millions de dollars É.-U. Les dépenses effectives ont représenté 99,15 pour cent des crédits alloués en 2015, contre 93,36 pour cent en 2014.

	2012	2013	2014	2015
Crédits budgétaires	7 766	6 993	7 957	7 961
Dépenses effectives	5 923	6 927	6 730	7 782

13. Le nombre de postes a diminué depuis 2014.

	2012	2013	2014	2015
Administrateurs	28	28	31	29
Agents des services généraux	9	8	5	5
TOTAL	37	36	36	34

14. En 2015, cinq membres du personnel ont quitté le Bureau de l'Inspecteur général, quatre étaient en mission temporaire et six nouveaux membres du personnel ont été recrutés à l'extérieur du PAM. Cinq postes du Bureau de l'audit interne et deux du Bureau des inspections et des enquêtes, vacants depuis la fin de 2015, ont été pourvus pendant le premier semestre de 2016. Il a été fait appel aux services de plusieurs consultants et d'un partenaire externe (co-sourcing), à la fois pour répondre aux besoins à court terme de compétences spécialisées et pour fournir des ressources supplémentaires lorsque cela était nécessaire.
15. Le Bureau de l'Inspecteur général a examiné la structure du Bureau de l'audit interne en décembre 2015, et a réaffecté les ressources disponibles pour faire face à l'évolution des demandes adressées en matière d'audit interne. Cette réaffectation a notamment consisté à déclasser un poste P-5 en P-4, et à reclasser un poste P-1 en P-2 et un poste P-2 en P-3. Le Comité pour l'affectation stratégique des ressources a alloué des fonds extrabudgétaires pour couvrir d'autres dépenses liées au projet d'examen préventif d'intégrité (voir paragraphes 53-55).

Vue d'ensemble des activités du Bureau de l'audit interne

Services d'audit interne et de conseil

16. Le Bureau de l'audit interne offre à la Directrice exécutive des assurances indépendantes et objectives et des services consultatifs destinés à améliorer les opérations du PAM et à aider celui-ci à atteindre ses objectifs; pour ce faire, les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance sont soumis à une évaluation méthodique et des améliorations sont proposées.
17. Dans le cadre du processus mis en œuvre par le Bureau de l'Inspecteur général afin de donner des assurances au Conseil et à la Directrice exécutive, le Bureau de l'audit interne examine et évalue globalement l'adéquation et l'efficacité des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques que le PAM a mis en place, ainsi que la façon dont les unités du PAM s'acquittent des responsabilités qui sont les leurs s'agissant d'atteindre les buts et objectifs du Programme. Son travail vise à donner l'assurance que:
- les ressources sont utilisées comme l'ont souhaité les donateurs et la direction;
 - les ressources sont utilisées d'une manière efficiente et efficace;
 - les actifs sont préservés; et
 - l'information institutionnelle est traitée de façon rigoureuse et communiquée comme il se doit.
18. Le Bureau de l'audit interne a établi en 2015 sept rapports à vocation consultative fournissant des assurances. Parmi les services supplémentaires fournis à la direction, on citera les conseils et l'appui apportés à la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement concernant les rapports du Comité des produits, du transport et des assurances sur les assurances et le transport, ainsi que l'achat de produits alimentaires.

Résultats d'audit et domaines à améliorer

19. Les activités du Bureau de l'audit interne sont planifiées selon une méthode axée sur les risques, qui est adaptée en permanence en fonction de l'apparition de nouveaux risques. En 2015, le

Bureau a mené à bien la totalité des audits prévus dans le plan de travail remanié, tel qu'il a été communiqué à la Directrice exécutive et au Comité d'audit.

20. Les assurances fournies faisaient état d'un environnement de contrôle stable. Les processus du PAM ont été regroupés en 21 catégories et 50 sous-catégories correspondant aux cinq composantes du contrôle interne recensées dans le cadre de contrôle du PAM – qui est une adaptation du cadre du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway – et à une composante supplémentaire qui recouvre les systèmes d'information et les processus liés aux technologies de l'information définis dans le Cadre des objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées établi par l'Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information.
21. Le Bureau a rendu compte de ces différentes catégories dans 18 rapports d'audit interne, deux rapports d'inspection et sept rapports consultatifs (annexe II), couvrant les activités menées par 18 bureaux de pays et de nombreuses unités du Siège. Pour chaque composante du contrôle, le tableau 4 indique le nombre de catégories ayant fait l'objet d'un audit et le niveau moyen de risque en 2015 par rapport à 2014, à 2013 et à 2012.

TABLEAU 4: NIVEAU GLOBAL DE RISQUE, PAR COMPOSANTE DU CADRE DE CONTRÔLE INTERNE ET PROCESSUS LIÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION AYANT FAIT L'OBJET D'UN AUDIT, 2012-2015					
Composante du cadre de contrôle interne/processus liés aux technologies de l'information	Niveau global de risque*				Nombre de catégories de processus ayant fait l'objet d'un audit en 2015
	2012	2013	2014	2015	
Environnement interne	2,2	2,1	1,8	1,9	18
Gestion des risques	1,7	1,8	1,5	1,4	18
Activités de contrôle	2,4	2,3	2,2	2,1	17
Information et communication	1,9	1,4	1,3	1,2	18
Suivi	2,0	2,0	2,0	1,8	17
Systèmes d'information/processus liés aux technologies de l'information	1,9	1,7	2,0	1,7	16

* Risque faible = 1; risque modéré = 2; risque élevé = 3.

22. Les facteurs qui déterminent les niveaux de risque sont les suivants:
- *Environnement interne.* Le niveau de risque évalué associé aux processus s'est légèrement amélioré depuis 2012, mais ces processus continuent de mériter l'attention des première et deuxième lignes de défense¹ (voir le paragraphe 32). En particulier, l'incertitude concernant les rôles, les responsabilités, l'obligation redditionnelle et les pouvoirs des organes directeurs et des membres de la direction risque d'entraîner des défaillances systémiques dans l'exécution de certains contrôles internes et dans le contrôle réalisé par la direction au niveau institutionnel.
 - *Gestion des risques.* Les pratiques du PAM en matière de gestion des risques s'améliorent, les risques ayant tendance à diminuer depuis 2013. Le PAM doit affiner certaines politiques institutionnelles pour assurer plus efficacement la continuité des opérations et renforcer son cadre de gestion des risques.

¹ Les supérieurs hiérarchiques forment la première ligne de défense, les processus de contrôle et d'examen réalisés par la direction la deuxième, et l'audit interne la troisième.

- *Activités de contrôle.* Les audits continuent de relever des failles au niveau du contrôle: 70 pour cent des observations d’audit concernent cette composante du contrôle interne. Les processus de gestion des programmes demeurent particulièrement exposés aux défaillances du contrôle: ils représentent plus de 20 pour cent des observations et près de la moitié des observations formulées en 2015 faisant état d’un risque élevé en rapport avec les activités de contrôle.
 - *Information et communication.* Cette composante est progressivement passée d’un niveau de risque modéré à un niveau de risque faible au fil des quatre dernières années, comme en témoigne le très faible nombre d’observations découlant des activités du Bureau de l’Inspecteur général dans ce domaine. Néanmoins, des audits portant sur les fonds d’affectation spéciale et les financements alloués par les donateurs ont mis en évidence des possibilités d’amélioration dans les domaines de la collecte des données, de l’établissement des rapports, du partage des connaissances et de l’exploitation des enseignements tirés de l’expérience.
 - *Suivi.* Cette composante a enregistré une amélioration en 2015, mais des faiblesses dans le suivi au niveau du terrain ont été régulièrement constatées dans les bureaux de pays contrôlés par le Bureau de l’audit interne. Ces faiblesses concernaient l’inadéquation de la conception et de la mise en œuvre des activités de suivi ainsi que des lacunes dans les processus de suivi des transferts de type monétaire et des activités financées par des fonds d’affectation spéciale. Souvent, le PAM, les partenaires coopérants et les tiers chargés du suivi n’ont pas défini, recueilli ou communiqué de données de suivi, ce qui a diminué la capacité du PAM à établir une base de données factuelles sur les résultats obtenus grâce à ses interventions.
 - *Systèmes d’information et technologies de l’information.* La gouvernance des technologies de l’information et des communications (TIC) au PAM a nécessité un renforcement à la fois de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes, signe qu’il était nécessaire de parachever et d’appliquer une stratégie institutionnelle en la matière, mais l’audit du Système d’appui à la gestion logistique (LESS) a permis de constater que les contrôles de la gestion de projet étaient satisfaisants. Les audits portant sur la plateforme SCOPE de gestion des bénéficiaires et des transferts et sur les systèmes de travail en réseau et de communication ont mis en lumière des améliorations possibles de la sécurité des technologies de l’information du PAM.
23. Chaque audit donne lieu à une appréciation, selon le système harmonisé utilisé pour les fonds et programmes des Nations Unies. Le tableau 5 indique les appréciations et les niveaux d’assurance pour 2015, ainsi que la couverture totale des risques évalués par voie d’audit.

TABLEAU 5: APPRÉCIATIONS RÉSULTANT DES MISSIONS D’AUDIT EFFECTUÉES EN 2015			
Appréciation	Niveau d’assurance	Rapports/ missions d’audit	Proportion des risques évalués par voie d’audit
Satisfaisant	Une assurance raisonnable peut être donnée	3	3,3
Partiellement satisfaisant	L’assurance raisonnable est compromise	13	20,7
Non satisfaisant	Il n’est pas possible de donner une assurance raisonnable	2	2,2
Non évalué – services de conseil et inspections		10	4,8
Couverture totale des risques évalués par voie d’audit			33,7

Thèmes principaux apparus en 2015

24. En 2015, les domaines qui ont retenu l'attention du Bureau de l'Inspecteur général ont été notamment la prestation de services logistiques communs, la gestion du budget des opérations, les transferts de type monétaire et les TIC.
25. *Services logistiques communs.* Le PAM fournit à ses partenaires des services logistiques communs de plus en plus complexes par l'intermédiaire d'une plateforme partagée. Les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle ont été jugés de plus en plus efficaces lors de l'audit de l'intervention lancée pour faire face à la maladie à virus Ebola dans trois pays, du Bureau régional de Dakar et de l'Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications à Doubaï, ainsi que des projets de construction menés au titre des opérations spéciales du PAM dans neuf pays, dans un rapport à vocation consultative donnant des assurances sur une évaluation des risques relatifs aux aliments nutritifs spécialisés, et lors d'inspections portant sur l'utilisation de la biométrie en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et sur les opérations du PAM en Mauritanie.
26. *Gestion du budget des opérations.* La gestion du budget des opérations continue de faire l'objet de critiques, malgré les signes d'amélioration relevés lors des audits. Le Bureau de l'audit interne a noté un manque de contrôle par la deuxième ligne de défense, qui a fait que des déficits opérationnels sont passés longtemps inaperçus. Dans les bureaux de pays, des audits portant sur plusieurs opérations ont fait apparaître des problèmes dans la gestion des créances et l'utilisation des engagements hors ligne (pour faire face à des pénuries de liquidités à court terme), des insuffisances dans les contrôles de détection² et l'inadéquation du suivi des budgets, difficultés qui pourraient être autant de causes profondes de certains déficits importants observés dans ces bureaux en 2014 et 2015. Le Compte d'intervention immédiate – le mécanisme de préfinancement utilisé pour remédier aux déficits de financement sans que des garanties soient exigées en contrepartie – n'avait pas été remboursé ou avait peu de chances d'être remboursé par certaines opérations bénéficiaires, ce qui appelle un examen du dispositif d'autorisation, de suivi et de gestion de ces avances. Le Bureau de l'audit interne a noté que pour près de la moitié des opérations vérifiées, la stratégie de financement devait encore être parachevée ou améliorée considérablement, tandis que dans d'autres, les structures de coût et les activités n'étaient pas ajustées rapidement à des niveaux pérennes pour tenir compte de la diminution des ressources.
27. *Transferts de type monétaire.* Le Bureau de l'Inspecteur général a continué de se concentrer sur les transferts de type monétaire en 2015, vérifiant trois des six plus grandes opérations du PAM dans ce domaine dans le cadre de ses activités d'audit, notamment le programme le plus vaste en la matière, mis en œuvre au Liban. En plus de ses audits des transferts de type monétaire au Myanmar et au Zimbabwe, le Bureau a aussi offert des services de conseil concernant l'élaboration de la plateforme d'exécution à mettre en place; conduit deux grands audits de processus liés aux transferts de type monétaire en janvier 2015; mené à bien avec le HCR une inspection conjointe du système d'identification biométrique utilisé au Kenya; et lancé trois enquêtes portant sur des processus afférents aux transferts de type monétaire. La structure des dépenses liées à ce type de transferts a évolué en 2015, avec en particulier une légère diminution globale. Le Bureau de l'Inspecteur général a également formulé certaines observations plus spécifiques concernant les transferts de type monétaire:
 - *Des améliorations ont été apportées à la mise en œuvre des contrôles et les procédures opératoires liées aux transferts de type de monétaire ont gagné en maturité.* Le Bureau de l'Inspecteur général a toutefois noté qu'il était possible d'apporter des améliorations supplémentaires, en particulier en ce qui concerne les évaluations des capacités sectorielles, les procédures d'achat ainsi que la contractualisation et la gestion des prestataires de services financiers et des services de commerce de détail.

² Les contrôles de détection sont des mécanismes de contrôle interne visant à déceler les risques dans les processus opérationnels.

- *Le taux d'application des recommandations issues des audits et des mesures convenues relatives aux transferts de type monétaire demeure relativement faible.* Le Bureau de l'Inspecteur général a publié deux rapports concernant les transferts de type monétaire, contenant au total 37 mesures convenues. Au 31 décembre 2015, 9 de ces mesures avaient été appliquées, 12 avaient dépassé leur délai de mise en œuvre et 15 devaient être exécutées en 2016. Il a parfois été difficile de tenir les délais impartis en raison du manque de ressources et de la complexité des mesures prévues.
28. *Technologies de l'information et des communications.* Les audits portant sur les TIC ont permis de conclure que, globalement, des contrôles étaient en place et exécutés mais que des améliorations étaient nécessaires, surtout concernant la gouvernance des TIC et la sécurité des données informatisées. De façon générale, il a été constaté que les contrôles à l'échelon des pays des processus liés aux TIC étaient efficaces, et il est ressorti de l'audit du système LESS que la mise en œuvre des contrôles de la gestion des projets était satisfaisante. Néanmoins, les audits de la plateforme SCOPE et des systèmes de travail en réseau et de communication ont mis en évidence des améliorations substantielles susceptibles d'être apportées à la sécurité informatique au PAM. L'audit de la gouvernance des TIC au PAM a fait apparaître qu'il était nécessaire d'élaborer une stratégie institutionnelle relative aux TIC, et d'examiner et d'améliorer les processus de gouvernance.

Nouveaux risques à surveiller en 2016

29. Pour 2016, le Bureau de l'Inspecteur général s'est fixé les domaines prioritaires ci-après.
30. *Transformation organisationnelle et adaptation aux changements systémiques.* Les audits de 2015 des bureaux du PAM en Inde et au Zimbabwe, de la gestion des financements alloués par les donateurs et de la gestion des fonds d'affectation spéciale à vocation institutionnelle ont mis en évidence les difficultés liées à l'évolution du contexte opérationnel du PAM ainsi que la nécessité d'adapter rapidement les modèles opérationnels et financiers, les contrôles internes et les procédures opératoires pour tenir compte des changements systémiques.
31. *Transferts de type monétaire.* Les directives normatives étoffées du PAM sur les transferts de types monétaire ont permis de préciser les rôles et responsabilités concernant la mise en œuvre des contrôles internes par la première ligne de défense ainsi que les fonctions de contrôle assurées par la deuxième. Au fil de la généralisation de ces transferts, il est probable que le PAM rencontrera des difficultés dans les domaines du contrôle interne, de la gouvernance et de la gestion des risques, et devra faire face à un risque accru de fraude et de corruption, qui pourrait se traduire par des pertes financières importantes et perturber la fourniture de l'assistance alimentaire.
32. *Rôle des bureaux régionaux en matière de contrôle.* En septembre 2015, le PAM a officiellement adopté le modèle de gouvernance institutionnelle dit des "trois lignes de défense", conformément à la recommandation du Comité de haut niveau sur la gestion. Cette adoption souligne l'importance et la confiance accrue que la Directrice exécutive accorde au rôle de contrôle de la deuxième ligne de défense au sein d'un modèle de gestion décentralisé.
33. *Technologies de l'information et des communications.* L'élaboration en 2016 d'une stratégie institutionnelle relative aux TIC déterminera la nouvelle orientation du PAM dans ce domaine. Le Bureau de l'Inspecteur général axera ses activités sur la sécurité de base du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) ainsi que sur le contrôle et l'attribution des accès des utilisateurs (gouvernance, risque et conformité) et sur la composante Active Directory de WINGS. Une fois la stratégie relative aux TIC rédigée dans sa version définitive et approuvée, le Bureau de l'audit interne révisera en conséquence sa stratégie d'audit et son plan de travail en matière de technologies de l'information.

Mesures convenues issues des audits

34. Pour remédier aux défaillances constatées dans les différents processus mis en place par l'entité évaluée, des mesures sont recommandées à l'issue des audits internes. Elles sont étudiées et arrêtées en accord avec la direction et adressées au responsable de l'entité ou à un membre de la direction. Le tableau 6 indique le nombre des mesures convenues figurant dans les rapports d'audit interne établis en 2015 ainsi que le niveau de risque correspondant.

TABLEAU 6: NOMBRE DE MESURES CONVENUES ISSUES DES AUDITS DE 2015 ET NIVEAU DE RISQUE CORRESPONDANT		
Niveau de risque	Définition*	Nombre de mesures convenues
Risque modéré	Questions liées à des cas qui ont une incidence importante sur les contrôles, sans nécessairement exiger une action immédiate. Les cas observés peuvent empêcher la réalisation d'un objectif de l'entité évaluée ou exposer celle-ci à un risque ne faisant l'objet d'aucune mesure d'atténuation, qui pourrait avoir une incidence sur l'accomplissement de ses objectifs.	124
Risque élevé	Questions liées à des cas importants qui jouent un rôle déterminant dans le système de contrôle interne. Les cas observés peuvent empêcher la réalisation d'un objectif institutionnel ou laisser subsister un risque ne faisant l'objet d'aucune mesure d'atténuation, qui pourrait avoir une forte incidence sur l'accomplissement des objectifs institutionnels.	13
TOTAL		137

* Les questions présentant un faible niveau de risque sont portées à l'attention de la direction, mais ne figurent pas dans la version finale des rapports d'audit. Le Bureau de l'Inspecteur général ne procède pas au suivi de l'application des recommandations associées à un risque faible au moyen du système standard de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit.

35. La direction du PAM a continué de faire des progrès dans la mise en œuvre des mesures associées à un risque moyen ou élevé convenues en 2015, le nombre de mesures en suspens ou dont le délai d'application a été dépassé ayant diminué de 20 pour cent depuis 2014 et de 36 pour cent depuis 2013. Le Bureau de l'Inspecteur général continuera de collaborer avec d'autres entités du PAM pour s'assurer de la suite donnée aux mesures convenues tout au long de l'année 2016.
36. Au 31 décembre 2015, toutes les mesures convenues recommandées avant 2014 avaient été classées et trois seulement datant de 2014 restaient en suspens. Le nombre moyen de jours écoulés avant l'application des recommandations a augmenté, passant de 267 en 2014 à 391 en 2015, mais il est resté bien en deçà de la moyenne sur cinq ans de 464 jours. En 2016, le Bureau de l'audit interne collaborera avec la direction pour surveiller les mesures convenues en suspens ou dont le délai d'application est dépassé et veiller à ce qu'elles soient appliquées rapidement.
37. Le Bureau de l'audit interne a révisé la présentation et la longueur de ses rapports pour accorder une plus grande attention aux questions stratégiques et aux nouveaux risques. Résultat, le nombre moyen de mesures convenues par rapport a diminué de 35 pour cent au cours des deux dernières années.

TABLEAU 7: APPLICATION DES MESURES CONVENUES LORS DES AUDITS, 2014-2015						
État d'avancement	Risque élevé 2014	Risque élevé 2015	Risque modéré 2014	Risque modéré 2015	Total 2014	Total 2015
En suspens au 1^{er} janvier	25	23	310	244	335	267
Formulées en cours d'année	20	13	172	124	192	137
TOTAL	45	36	482	368	527	404
Classées en cours d'année	22	18	238	173	260	191
En suspens à la fin de l'année (y compris les mesures dont le délai d'application est dépassé)	23	18	244	195	267	213

Capacités d'audit interne du PAM

38. En 2015, dans le cadre d'un exercice de planification stratégique, les pratiques du Bureau de l'audit interne ont été comparées à des pratiques optimales internationales. Cette évaluation a permis de constater que la fonction d'audit interne du PAM se situait la plupart du temps au deuxième niveau le plus élevé du Modèle de maturité de l'audit interne dans le secteur public (IA-CM) élaboré par la fondation de recherche de l'Institut des auditeurs internes³ (niveau 4, "managed"). Cela signifie que le Bureau a adopté de bonnes pratiques d'audit interne qui lui permettent d'intégrer des informations en provenance de toute une gamme d'entités du PAM afin d'améliorer les pratiques de gouvernance et de gestion des risques. L'IA-CM a mis en évidence des points à améliorer qui ont été pris en compte lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie d'audit interne pour 2016-2020.

Vue d'ensemble des activités du Bureau des inspections et des enquêtes

39. Le Bureau des inspections et des enquêtes a pour mission de fournir des services indépendants et objectifs pour améliorer le fonctionnement du PAM en préservant ses actifs et en promouvant un environnement de travail éthique.
40. Depuis 2013, le Bureau réajuste ses activités et ses méthodes pour faire face aux principaux risques de fraude que court le PAM, en mettant l'accent sur les fraudes auxquelles sont mêlés des tiers ou des fournisseurs et sur celles commises lors des achats, et en adoptant une approche plus proactive de la détection des fraudes et de l'atténuation des risques.
41. En 2015, cette réorientation a pris un caractère officiel avec l'approbation d'une charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général et d'une politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption, qui ont renforcé les moyens dont le Bureau des inspections et des enquêtes dispose pour enquêter sur les actes de fraude et de corruption et s'y attaquer. Aujourd'hui, son mandat autorise le Bureau à enquêter sur les allégations d'actes de fraude, de corruption, de collusion et autres irrégularités commis par des tiers ou des fournisseurs. Des examens préventifs d'intégrité (voir paragraphes 53-55) ont été ajoutés aux procédures d'assurance antifraude du Bureau afin de compléter sa façon habituelle de procéder lorsqu'il est saisi de plaintes ou d'allégations.

³ Mis au point en 2009, ce modèle est un cadre international qui décrit les conditions fondamentales à réunir pour parvenir à un audit interne efficace dans le secteur public et qui facilite les comparaisons entre organisations à travers le monde. Il définit cinq niveaux de maturité de l'audit interne à partir des principales pratiques adoptées (1-"initial"; 2-"infrastructure"; 3-"integrated"; 4-"managed"; et 5-"optimizing"). Chaque niveau met en évidence des processus et des pratiques clés à mettre en œuvre ou à institutionnaliser au sein des six éléments des activités d'audit interne définies dans le modèle.

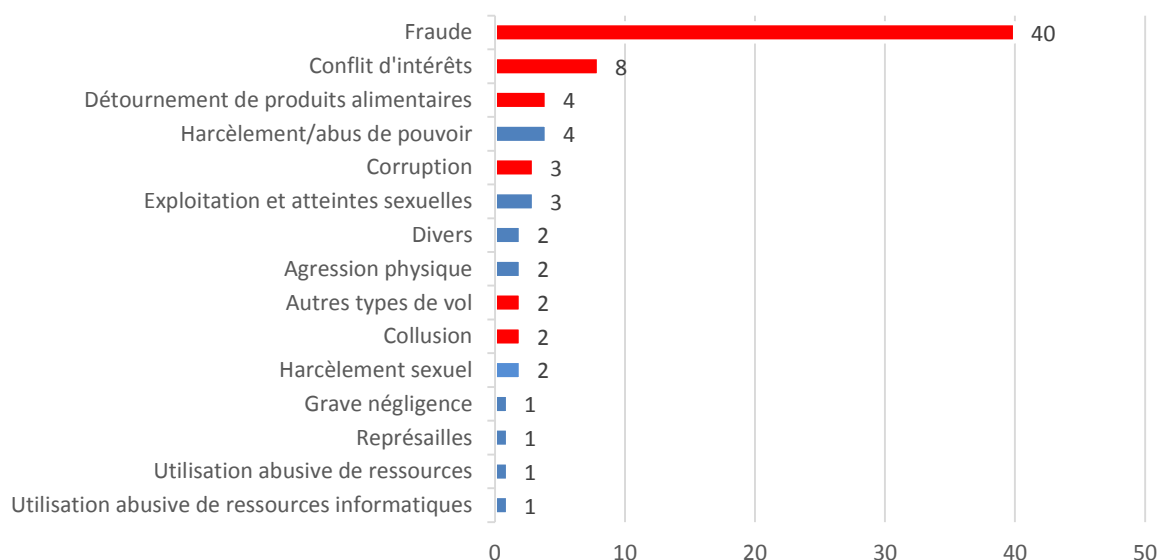
Enquêtes

42. Une enquête est un processus d'analyse fondé sur des principes juridiques, qui a pour objet de réunir des informations permettant de déterminer s'il y a eu comportement répréhensible ou irrégularités et, dans l'affirmative, d'identifier les personnes ou les entités responsables. À partir des résultats de ses enquêtes, le Bureau des inspections et des enquêtes recommande des mesures administratives ou disciplinaires ou signale les défaillances repérées au niveau du système de contrôle à la direction, laquelle est chargée de la suite à donner. Quand une enquête permet d'établir qu'il y a bien eu actes délictueux, le Bureau peut recommander que le cas soit déféré aux autorités nationales compétentes.
43. En vertu de son cadre de gouvernance révisé, le Bureau de l'Inspecteur général s'est vu doter en 2015 de capacités supplémentaires pour enquêter sur les cas présumés de fraude, de corruption et de collusion, grâce à l'élargissement de son mandat, qui prévoit dorénavant la possibilité d'enquêter sur les irrégularités commises par des fournisseurs ou des tiers au détriment du PAM, à la mise en place des examens préventif d'intégrité (voir paragraphe 53-55) dans les activités du Bureau des inspections et des enquêtes, à l'interdiction de tout acte de coercition ou de toute pratique dilatoire pendant les enquêtes du PAM sur des cas présumés de fraude, de corruption ou de collusion, au renforcement de l'obligation faite aux fournisseurs de donner accès au Bureau des inspections et des enquêtes aux dossiers, documents et autres informations concernant leurs relations avec le PAM, et à l'extension du modèle de clause contractuelle de lutte contre la fraude et la corruption, qui s'applique désormais à tous les tiers concluant des arrangements contractuels avec le PAM.
44. Le Bureau des inspections et des enquêtes a mis en place un cours d'apprentissage en ligne obligatoire sur la lutte contre la fraude et la corruption ainsi que la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles; cette formation est obligatoire pour tous les membres du personnel du PAM et le cours est dispensé en quatre langues. Le Bureau a aussi proposé une formation à la prévention des fraudes à l'intention du personnel des bureaux du PAM en Jordanie, en Ouganda et au Soudan du Sud. Au 31 décembre 2015, plus de 8 600 membres du personnel avaient suivi le cours d'apprentissage en ligne sur la lutte contre la fraude et la corruption, soit 55 pour cent de l'ensemble des utilisateurs du Système de gestion de l'apprentissage.

Résultats des enquêtes

45. En 2015, le Bureau des inspections et des enquêtes s'est davantage concentré sur les allégations de fraude et autres associées au niveau de risque le plus élevé pour le PAM: les enquêtes sur les infractions à la politique de lutte contre la fraude et la corruption (en rouge sur la figure 1) ont représenté 78 pour cent de sa charge de travail et les enquêtes sur les seules fraudes 50 pour cent.

Figure 1: Nombre d'enquêtes menées à terme, par type d'affaires, 2015



46. Les actes de fraude commis par des fournisseurs ou des tiers et lors d'achats continuent de constituer un domaine de risque important, représentant des pertes évaluées à environ 1 182 151 dollars en 2015. Les enquêtes du Bureau des inspections et des enquêtes ont permis le recouvrement de 234 174,37 dollars au 31 décembre, soit 20 pour cent des pertes totales relevées au cours de l'année. Le PAM a poursuivi son travail de recouvrement à l'issue de la période considérée.
47. Lors de l'allocation des ressources, le Bureau a aussi donné la priorité aux enquêtes sur les allégations d'actes de violence sexuelle, qui mettent en péril la sécurité des victimes et d'autres parties et constituent une grave menace pour la crédibilité et la réputation du PAM. En 2015, le Bureau a mené à terme trois enquêtes portant sur des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et deux sur des cas présumés de harcèlement sexuel. Pour atténuer les risques dans ce domaine, le Bureau s'est attaché à fournir aussi rapidement que possible à la direction des constatations et des recommandations pouvant être mises en pratique.
48. Globalement, le Bureau a réduit la durée des investigations, toutes ayant été bouclées en moins de six mois (et souvent en un laps de temps bien plus court), alors que leurs produits ont été pratiquement multipliés par deux. En 2015, le Bureau a conduit 76 enquêtes contre 39 en 2014, soit une augmentation de 94 pour cent de sa charge de travail; jugé 39 allégations fondées contre 18 en 2014 (en hausse de 116 pour cent); publié 42 rapports contre 26 en 2014 (une augmentation de 61 pour cent); et envoyé deux lettres d'observations à la direction concernant les problèmes relevés dans les catégories de processus examinés.
49. Ces résultats sont résumés dans les tableaux ci-après.

TABLEAU 8: ÉTAT D'AVANCEMENT DES ENQUÊTES, 2012-2015				
	2012	2013	2014	2015
Affaires en suspens reportées de la période précédente	37	8	15	21
Affaires enregistrées en cours d'année	33	46	42	69
TOTAL	70	54	57	90
Affaires classées en cours d'année	62	39	36	73
Affaires en suspens à la fin de l'année	8	15	21	17
• depuis plus de six mois	0	0	2	0

TABLEAU 9: SITUATION DES DOSSIERS EN 2015, PAR CATÉGORIE						
Catégorie	En suspens au 1 ^{er} janvier 2015	Enregistrés en 2015	Total	Clos		En suspens au 31 décembre 2015
				Total	Fondés	
Corruption	0	6	6	3	2	3
Conflit d'intérêts	5	4	9	8	6	1
Collusion	1	1	2	2	1	0
Vol: détournement de produits alimentaires	2	3	5	4	1	1
Fraude	8	34	42	40	16	2
Harcèlement, abus de pouvoir	2	4	6	4	2	2
Harcèlement sexuel	1	3	4	2	2	2
Divers	0	7	7	2	2	5
Autres types de vol	1	1	2	2	2	0

Catégorie	En suspens au 1 ^{er} janvier 2015	Enregistrés en 2015	Total	Clos		En suspens au 31 décembre 2015
				Total	Fondés	
Agression physique	1	2*	3	2*	1	1
Représailles à l'encontre d'une personne ayant dénoncé un abus	1	0	1	1	1	0
Exploitation sexuelle	1	2	3	3	1	0
Utilisation abusive des ressources liées aux technologies de l'information	0	1	1	1	1	0
Utilisation abusive des ressources	0	1*	1	1*	1	0
Négligence grave	0	1	1	1	0	0
TOTAL*	23	70	93	76	39	17

* Sur les 69 dossiers enregistrés en 2015, deux concernaient deux types de comportements répréhensibles: agression physique et utilisation abusive des ressources. On a donc enregistré en 2015 70 cas au total.

Affaire n°	Résumé de l'affaire	Nature	Pertes* (en dollars)	Remboursements (en dollars)
I 21/14	Détournement de fonds dans un bureau**	Fraude	131	
I 35/14	Pratique frauduleuse d'un partenaire coopérant	Fraude	18 462	
I 39/15	Pratique frauduleuse d'un partenaire coopérant	Fraude	324 228	234 174
I 50/15	Pratique frauduleuse d'un fournisseur	Fraude	825 010***	
I 51/15	Pratique frauduleuse dans le cadre de la distribution d'espèces par téléphones portables****	Fraude	14 320	
Total			1 182 151	234 174

* Les chiffres ont été arrondis au nombre entier le plus proche.

** Enquêtes entamées en 2014 et achevées en 2015 – les chiffres initiaux ou partiels ont été communiqués en 2014.

*** Sur ce total, 465 852 dollars correspondent à des actes de fraude présumés.

**** Enquête non achevée.

Inspections

50. Les inspections sont des examens de systèmes et de processus spécifiques, dont l'objectif est d'aider la direction à utiliser les ressources avec plus d'efficacité et d'efficience.
51. Deux inspections ont été entreprises en 2015: une en Mauritanie; et une au Kenya, menée en collaboration avec le HCR sur le système d'identification biométrique utilisé lors des distributions de vivres. Le PAM a publié les rapports des deux inspections, conformément à son engagement en matière de transparence et de reddition de comptes.

52. Une équipe d'inspection composée de membres du personnel du PAM et du HCR a coordonné la rédaction du cahier des charges, la planification et l'établissement des rapports de l'inspection au Kenya afin d'éviter les doubles emplois entre les bureaux d'inspection des deux organisations. L'inspection conjointe a permis de renforcer le partage des connaissances techniques, la collaboration et la confiance entre ces bureaux et le personnel des bureaux de pays et des bureaux régionaux des deux organisations. Le rapport conjoint a été examiné par la direction du PAM et du HCR, et signé et publié par leur Inspecteur général respectif. Cette inspection conjointe, la première du genre pour le Bureau de l'Inspecteur général, est une réussite. Les bureaux d'inspection du PAM et du HCR étudient la possibilité de nouvelles collaborations en 2016.

Examens préventifs d'intégrité

53. Les examens préventifs d'intégrité ont été ajoutés au programme de travail du Bureau des inspections et des enquêtes à la suite de l'approbation en 2015 de la nouvelle charte du Bureau de l'Inspecteur général et de la politique de lutte contre la fraude et la corruption. Leur but est de déterminer les risques de fraude ainsi que les mesures d'atténuation à prendre rapidement, à partir d'un examen méthodique du risque de fraude existant eu égard aux processus ou opérations d'une entité, ou en réponse à des préoccupations exprimées par la direction, les entités chargées de l'audit ou des entités extérieures.
54. En 2015, des inquiétudes se sont fait jour lorsque des audits et des enquêtes consacrés à des programmes de transferts de type monétaire ont détecté des risques majeurs potentiels pour le PAM; ce sont donc ces activités qui ont été retenues pour le premier examen préventif d'intégrité mené à titre expérimental.
55. Cette expérimentation a été l'occasion de mettre en place et de tester les outils, les techniques et les procédures de base à utiliser lors des examens préventifs d'intégrité. À partir des enseignements qui en ont été tirés, une deuxième phase de mise en place a commencé au premier trimestre de 2016. L'objectif est d'élaborer d'autres outils et procédures, notamment une méthode permettant d'intégrer l'évaluation des risques de fraude et diverses sources d'information lors de la sélection et de la hiérarchisation des projets d'examen. Au cours de la phase finale, qui devrait débiter au second semestre de 2016, la procédure d'examen préventif d'intégrité sera intégrée dans les activités du Bureau des inspections et des enquêtes afin d'établir un processus continu de suivi des risques de fraude et d'instaurer les partenariats nécessaires pour pérenniser ce processus.

ANNEXE I**Déclaration d'assurance**

1. La mission du Bureau de l'Inspecteur général est de fournir des assurances sur la gouvernance, les politiques, les risques, les ressources et les questions opérationnelles et redditionnelles moyennant des activités de contrôle indépendantes et objectives, et d'aider le PAM à adopter et appliquer les pratiques optimales des Nations Unies et du secteur privé afin de permettre aux différents responsables de donner des assurances sur leurs activités.
2. L'opinion annuelle du Bureau de l'Inspecteur général fournit l'assurance que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports en 2015 n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM, qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs de celui-ci. L'opinion globale met également en évidence, dans ces domaines, un certain nombre de pratiques relevées lors de missions d'audit qui doivent être améliorées.
3. Cette opinion vise à fournir une assurance quant à l'existence ou à l'absence, au niveau institutionnel, de problèmes compromettant de manière importante la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du PAM. Elle ne concerne pas les problèmes isolés constatés lors d'une mission d'audit: en effet, il est rare que ceux-ci, qui nuisent effectivement à l'accomplissement des objectifs du service contrôlé, soient significatifs à l'échelle de l'institution.
4. Les activités d'audit fondées sur les risques destinées à évaluer l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle sont certes planifiées et exécutées avec diligence, mais il demeure possible qu'elles ne permettent pas de déceler d'importantes défaillances. En particulier, les limites inhérentes aux contrôles, comme les erreurs de jugement, les erreurs non intentionnelles, et les contournements fruits d'une collusion ou de situations dans lesquelles des responsables passent outre les contrôles prévus, peuvent ne pas être détectées, en raison de la nature même du travail d'audit.
5. Il appartient à la direction du PAM d'établir et de gérer des processus efficaces de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques pour veiller à la réalisation des objectifs du PAM; le Bureau de l'Inspecteur général est chargé de formuler une opinion sur l'adéquation et l'efficacité de ces processus s'agissant d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels du PAM.
6. Le plan de travail annuel du Bureau de l'Inspecteur général doit couvrir une gamme suffisamment large des procédures opérationnelles essentielles du PAM pour que le Bureau puisse formuler une opinion. L'opinion annuelle que formule le Bureau repose sur les 20 audits internes et inspections, les huit examens consultatifs visant à fournir des assurances et les 76 enquêtes menés au cours de l'année. Le Bureau tient aussi compte des résultats obtenus par d'autres groupes d'examen et de contrôle du PAM, ainsi que des constatations des intervenants externes qui fournissent ce type de service.
7. En 2015, parallèlement aux audits internes qu'il a menés, le Bureau a augmenté le nombre de missions consultatives destinées à fournir des assurances. Il s'agit là d'une approche complémentaire, qui permet de fournir des assurances à la direction, en particulier dans les domaines associés à un risque élevé et dans les domaines émergents. Les services consultatifs ont contribué à l'établissement d'un plan d'audit annuel ayant une portée appropriée.

Opinion

En 2015, les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM, qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs de celui-ci. Néanmoins, dans ces domaines, un certain nombre de pratiques relevées lors de missions d'audit doivent être améliorées.

David Johnson – Inspecteur général
Février 2016

ANNEXE II**Rapports d'audit et appréciations en 2015**

Audit		Date de parution	Appréciation
1	Fonds d'affectation spéciale à vocation institutionnelle	2015	Non satisfaisant
2	Opérations du PAM au Nicaragua	2015	Partiellement satisfaisant
3	Opérations du PAM en République du Congo	2015	Non satisfaisant
4	Opérations du PAM en Éthiopie	2015	Partiellement satisfaisant
5	Gouvernance des TIC au PAM	2015	Partiellement satisfaisant
6	Intervention lancée par le PAM pour faire face à la maladie à virus Ebola	2015	Partiellement satisfaisant
7	Système d'appui à la gestion logistique (LESS) du PAM	2015	Satisfaisant
8	Opérations du PAM au Soudan	2015	Satisfaisant
9	Opérations du PAM en Ouganda	2015	Partiellement satisfaisant
10	Opérations du PAM au Myanmar	2015	Partiellement satisfaisant
11	Opérations du PAM au Zimbabwe	2015	Partiellement satisfaisant
12	Gestion par le PAM des fonds alloués par les donateurs	2015	Partiellement satisfaisant
13	Projets de construction du PAM	2016	Partiellement satisfaisant
14	Systèmes de travail en réseau et de communication du PAM	2015	Partiellement satisfaisant
15	Opérations du PAM en Syrie	2016	Partiellement satisfaisant
16	Opérations du PAM au Liban	2016	Partiellement satisfaisant
17	Sécurité et contrôles au sein du système SCOPE du PAM	2016	Partiellement satisfaisant
18	Opérations du PAM en Inde	2016	Partiellement satisfaisant
TOTAL		18*	

* Ce chiffre comprend tous les rapports publiés en 2015 et en janvier 2016 portant sur des activités menées en 2015.

ANNEXE III

Rapports d'enquête de 2015

Les tableaux III (A) et III (B) contiennent des rapports publiés après l'approbation par le Conseil de la politique en matière de communication des rapports d'enquête. Chaque demande de communication de rapport est examinée au regard de cette politique afin que le caractère confidentiel de l'information, la sûreté et la sécurité des individus et le droit des personnes à bénéficier d'une procédure régulière soient convenablement pris en compte avant la communication du rapport à un Représentant permanent.

TABLEAU III (A): RAPPORTS D'ENQUÊTE DE 2015 SUR LES CAS DE COMPORTEMENT RÉPRÉHENSIBLE ET D'IRRÉGULARITÉS DE LA PART DU PERSONNEL DU PAM			
	Code du rapport	Titre du rapport	Date de publication
1	I 22/14	Pakistan – fraude (médicale) – retraité	13/01/2015
2	I 24/14	Haïti – conflit d'intérêts – titulaire d'un engagement de durée déterminée	20/01/2015
3	I 29/14	Haïti – conflit d'intérêts – titulaire d'un engagement de durée déterminée	20/01/2015
4	I 21/14	Soudan du Sud – vol d'articles non alimentaires – titulaire d'un engagement de durée déterminée	26/01/2015
5	I 42/14	Érythrée – fraude – titulaire d'un engagement de caractère continu	09/02/2015
6	I 20/14	Sierra Leone – vol de produits alimentaires – titulaire d'un engagement de durée déterminée	11/02/2015
7	I 40/14	Siège – harcèlement sexuel – consultant	18/02/2015
8	I 06/15	Sierra Leone – conflit d'intérêts – titulaire d'un engagement de durée indéfinie	19/03/2015
9	I 07/15-A	République centrafricaine – vol de produits alimentaires – titulaire d'un contrat de louage de service	27/03/2015
10	I 07/15-B	République centrafricaine – vol de produits alimentaires – titulaire d'un contrat de louage de service	27/03/2015
11	I 11/15	Siège – utilisation abusive des ressources liées aux TIC – titulaire d'un engagement de durée déterminée	09/04/2015
12	I 38/14-A	Nicaragua – abus de pouvoir – retraité	13/04/2015
13	I 38/14-B	Nicaragua – abus de pouvoir – titulaire d'un engagement de durée indéfinie	13/04/2015
14	I 39/14	Afrique du Sud – agression physique – titulaire d'un engagement de durée déterminée	14/04/2015
15	I 28/14	Jordanie – corruption – titulaire d'un contrat de louage de service	27/05/2015
16	I 10/15	Siège – harcèlement sexuel – titulaire d'un contrat de louage de service	08/06/2015
17	I 13/15	Siège – fraude – titulaire d'un engagement de durée déterminée	19/06/2015
18	I 04/15-A	Iraq – vol: détournement de produits alimentaires – titulaire d'un contrat de louage de service	19/06/2015
19	I 04/15-B	Iraq – collusion – titulaire d'un engagement de durée déterminée	24/06/2015
20	I 36/14	Bangladesh – conflit d'intérêts – titulaire d'un engagement de durée déterminée	19/08/2015
21	I 08/15-A	Nicaragua – conflit d'intérêts – titulaire d'un contrat de louage de service	21/08/2015

TABLEAU III (A): RAPPORTS D'ENQUÊTE DE 2015 SUR LES CAS DE COMPORTEMENT RÉPRÉHENSIBLE ET D'IRRÉGULARITÉS DE LA PART DU PERSONNEL DU PAM			
	Code du rapport	Titre du rapport	Date de publication
22	I 08/15-B	Nicaragua – conflit d'intérêts – titulaire d'un contrat de louage de service	21/08/2015
23	I 14/15-A	Liban – corruption – titulaire d'un contrat de louage de service	28/08/2015
24	I 14/15-B	Liban – corruption – titulaire d'un contrat de louage de service	28/08/2015
25	I 14/15-C	Liban – négligence grave – titulaire d'un contrat de louage de service	28/08/2015
26	I 41/15	Ouganda – fraude – titulaire d'un engagement de durée déterminée	06/10/2015
27	I 40/15	Iraq – corruption – titulaire d'un engagement de durée déterminée	07/10/2015
28	I 45/15	Madagascar – titulaire d'un engagement de durée déterminée	09/11/2015
29	I 55/15	Nicaragua – fraude – titulaire d'un contrat de louage de service	10/11/2015
30	I 20/15	Libéria – fraude – titulaire d'un contrat de louage de service	17/11/2015
31	I 22/15	Libéria – fraude – titulaire d'un contrat de louage de service	17/11/2015
32	I 23/15	Libéria – fraude – titulaire d'un contrat de louage de service	17/11/2015
33	I 25/15	Libéria – fraude – titulaire d'un contrat de louage de service	17/11/2015
34	I 26/15	Libéria – fraude – titulaire d'un contrat de louage de service	17/11/2015
35	I 30/15	Libéria – fraude – titulaire d'un contrat de louage de service	17/11/2015
36	I 44/15	Ouganda – divers – titulaire d'un engagement de durée déterminée	17/11/2015
37	I 64/15	Philippines – exploitation et atteintes sexuelles – titulaire d'un contrat de louage de service	14/12/2015
38	I 66/15	Népal – agression sexuelle – accord de services	21/12/2015

TABLEAU III (B): RAPPORTS D'ENQUÊTE DE 2015 SUR LES IRRÉGULARITÉS COMMISES PAR DES FOURNISSEURS OU DES PARTENAIRES COOPÉRANTS			
	Code du rapport	Titre du rapport	Date de publication
1	I 35/14	Afghanistan – fraude – partenaire coopérant	21/08/2015
2	I 39/15	Ouganda – fraude – partenaire coopérant	12/10/2015
3	I 39/15-B	Ouganda – fraude – partenaire coopérant	14/12/2015
4	I 50/15	Soudan du Sud – fraude – fournisseur	21/12/2015

ANNEXE IV**Rapports d'inspection de 2015**

	Code du rapport	Inspection	Date de publication
1	IR/01/2015	Rapport d'inspection – opérations du PAM en Mauritanie	30/06/2015
2	IR/02/2015	Rapport d'inspection conjointe – système d'identification biométrique utilisé lors des distributions de vivres au Kenya	19/08/2015

ANNEXE V

Communication des rapports de 2015 relatifs aux contrôles

Conformément à la politique en matière de communication des rapports¹, les rapports d'audit interne et d'inspection ont été publiés en 2015 sur le site Web du PAM dans la section intitulée "*Corporate Information*".

TABLEAU V (A): RAPPORTS DE CONTRÔLE PUBLIÉS SUR LE SITE WEB DU PAM	
Code du rapport	Titre du rapport
AR/15/01 ²	Rapport d'audit conjoint de l'équipe chargée des achats communs des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome – janvier 2015
AR/15/02 ²	Rapport d'audit interne – transferts sous forme d'espèces et de bons sur le terrain: conception et mise en œuvre des projets – janvier 2015
AR/15/03 ²	Rapport d'audit interne – transferts sous forme d'espèces et de bons sur le terrain: cycle de distribution et clôture de l'intervention – janvier 2015
AR/15/04 ²	Rapport d'audit interne – opérations du PAM en Afghanistan – février 2015
AR/15/05	Rapport d'audit interne – fonds d'affectation spéciale à vocation institutionnelle – mars 2015
AR/15/06	Rapport d'audit interne – opérations du PAM en Éthiopie – mai 2015
AR/15/07	Rapport d'audit interne – opérations du PAM en République du Congo – mai 2015
AR/15/08	Rapport d'audit interne – opérations du PAM au Nicaragua – juin 2015
IR/01/2015	Rapport d'inspection – opérations du PAM en Mauritanie – juin 2015
AR/15/09	Rapport d'audit interne – opérations du PAM au Myanmar – juillet 2015
AR/15/10	Rapport d'audit interne – opérations du PAM en Ouganda – août 2015
AR/15/11	Rapport d'audit interne – gouvernance des TIC au PAM – septembre 2015
AR/15/12	Rapport d'audit interne – intervention lancée par le PAM pour faire face à la maladie à virus Ebola – novembre 2015
AR/15/13	Rapport d'audit interne – gestion par le PAM des financements alloués par les donateurs – novembre 2015
AR/15/14	Rapport d'audit interne – opérations du PAM au Soudan – novembre 2015
AR/15/15	Rapport d'audit interne – opérations du PAM au Zimbabwe – novembre 2015
AR/15/16	Rapport d'audit interne – mise en œuvre au PAM du Système d'appui à la gestion logistique (LESS) – décembre 2015
AR/15/17	Rapport d'audit interne – opérations du PAM au Liban – décembre 2015
IR/02/2015	Rapport d'inspection conjointe PAM-HCR – système d'identification biométrique utilisé lors des distributions de vivres au Kenya – août 2015

Conformément à la politique en la matière, si la communication du contenu d'un rapport d'audit ou d'enquête s'avérait inappropriée pour des raisons de confidentialité, ou risquait de mettre en péril la sûreté et la sécurité d'une personne quelconque ou d'enfreindre le droit de personnes de bénéficier d'une procédure régulière, le Directeur exécutif ou l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services

¹ WFP/EB.2/2012/4-A/1.

² Ces rapports sur les activités d'audit menées à terme en 2014 ont été publiés sur le site Web du PAM au premier trimestre de 2015.

de contrôle pourrait décider de masquer certains passages du document, voire, dans des circonstances exceptionnelles, de ne pas communiquer celui-ci, décision qu'il devrait alors motiver. En vertu de ces directives, le Bureau de l'Inspecteur général a décidé en 2015 de ne pas communiquer les rapports figurant dans le tableau V (B) ou d'en masquer certains passages.

TABLEAU V (B): RAPPORTS DE 2015 NON COMMUNIQUÉS OU PARTIELLEMENT MASQUÉS		
Rapport		Mesure
1	Rapport d'audit – opérations du PAM en Ouganda	Partiellement masqué
2	Rapport d'audit – systèmes de travail en réseau et de communication du PAM	Non communiqué
3	Rapport d'audit – opérations du PAM en Syrie	Partiellement masqué
4	Rapport d'audit – sécurité et contrôles au sein du système SCOPE du PAM	Non communiqué

Liste des sigles utilisés dans le présent document

HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
LESS	Système d'appui à la gestion logistique
TIC	technologies de l'information et des communications
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM